Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM2-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.03.31 DCM2

Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, NORMANT Patricia, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procurations :
M. Vincent LE DREN à M. Patrick URIEN.
Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Domaine : 5.3 Désignation de représentants - Acte désignant les représentant élus au CCAS

Exposé

Pour mémoire, le CCAS est un établissement public administratif présidé de droit par le Maire.
Il est composé du Maire, président, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil municipal et de membres nommés par le Maire, dans la limite de huit membres par collège.
A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder, dans un délai de deux mois, à la fixation du nombre de membres élus et à leur désignation.
Monsieur le Maire propose de fixer à cinq le nombre de membres élus au CCAS.
Il est proposé de procéder à la désignation des membres comme suit :

Membres du CCAS :

1. VP : Mme NÉDELLEC Sanae
2. Titulaire : BERNARD Elodie
3. Titulaire : CARADEC Valérie
4. Titulaire : GUICHOUX Sandrine
5. Titulaire : ROSPARS Corinne

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM2-DE

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer à cinq le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS ;
- De procéder à la désignation des membres élus du conseil d'administration du CCAS, conformément à la composition présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote

☐ Nbre d'abstention :

☐ Nbre de vote « contre » :

☐ Adoptée à la majorité

☒ **Adoptée à l'unanimité**

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE

M. Philippe SINDE,

Secrétaire de séance.